

Je suis reconnaissante de me permettre de participer à l'examen d'un sujet qui préoccupe de nombreuses personnes dans l'Union européenne : « **Être un. Travailleur.euse migrant.e** ».

Je suis Angela Flores, née en Équateur, j'ai immigré en Belgique il y a 22 ans. Dans mon pays natal, j'ai fait ma formation en droit, mais en Belgique, j'ai rencontré des obstacles pour faire l'équivalence de mes études et j'ai dû me consacrer à mon travail d '**aide ménagère**. Au début, faute de permis de travail et ne parlant pas la langue, j'ai dû me soumettre à l'exploitation en travaillant jusqu'à 14 heures par jour pour des salaires très bas. Quand j'ai appris la langue, j'ai pu trouver des familles plus conscientes avec lesquelles je travaillais dans de meilleures conditions. J'ai travaillé pendant 10 ans en tant que sans-papiers. Ensuite, j'ai obtenu mes papiers et j'ai pu légaliser mon travail. Au cours de mon parcours, j'ai adhéré au syndicat et, au fil du temps, j'ai décidé de participer à la délégation syndicale. Je suis également devenu membre du Parti du Travail de Belgique.

J'ai constaté par ma propre expérience que l'accès des travailleuses immigrées à des emplois qualifiés et à des emplois de haut niveau présente plus de résistance pour les immigrants d'origine **non européenne** et leurs descendants que pour les Européens.

Et en ce qui concerne l'intégration des immigrants dans le monde du travail, la Belgique n'est pas le meilleur élève dans le domaine. En 2019, seulement 61 % des immigrants avaient un emploi, contre 71 % des natifs. Cela s'explique par le niveau de qualification, la non-maîtrise de la langue, la **non-reconnaissance** des diplômes et les discriminations. Une étude de l'Université de Gand, par exemple, a montré que dans un profil identique, un candidat turc devait envoyer 44 % de plus de son CV qu'un Belge pour attendre de passer un entretien d'embauche. Par conséquent, de nombreux immigrants ne parviennent pas à obtenir un emploi, et encore moins à la hauteur de leurs qualifications.

Les femmes immigrées en dehors de la communauté européenne, en particulier, sont confrontées à une réalité du travail extrêmement précaire. Ils occupent des emplois souvent invisibles et mal rémunérés et, la plupart du temps, ces emplois sont à temps partiel. Selon une étude d'Eurostat, en 2023, 35 % des femmes immigrées dans l'UE travaillaient à temps partiel, contre 25 % des femmes nées dans l'UE. En termes de salaire, en Belgique, les femmes gagnent en moyenne 23 % de moins que les hommes. Comme

vous pouvez le constater, la discrimination fondée sur le sexe aggrave la situation, ce qui se traduit par des salaires inférieurs à ceux des hommes.

Je vais parler en particulier de la situation des femmes immigrantes qui travaillent comme femmes de ménage, comme c'est mon cas.

En Belgique, la prestation de services à domicile est organisée dans un secteur appelé « **Titre de Services** » et est proposée aux particuliers ou aux familles par l'intermédiaire d'entreprises spécialisées dans ce secteur. Les participants à ce système sont : d'une part, l'employeur, qui est le propriétaire de la société Service Checks ; d'autre part, le client, qui est l'utilisateur du service ; et l'« aide-ménagère » qui est la personne qui effectue le travail et qui est principalement composée de femmes. Les usagers effectuent le paiement par le biais de chèques subventionnés par l'État. Ce système a été créé afin de faire sortir de l'ombre des milliers de travailleuses qui travaillaient irrégulièrement, qui étaient exploités et dont les droits n'étaient pas respectés. Leur travail a été régularisé dans la catégorie du travail ouvrier. Et au début, ce système était bon et remplissait son objectif, mais avec le temps, le capitalisme s'est intéressé à ce secteur et a commencé à exploiter les travailleuses :

L'intensité du travail s'est accentuée. Ils ont considérablement réduit le nombre d'heures qu'ils donnaient à une femme de ménage pour nettoyer une maison, mais ils exigent le même travail. Les patrons des agences acceptent et permettent l'exploitation de leurs travailleuses, car pour eux la seule chose qui compte est d'avoir des clients fidèles et heureux et des actionnaires satisfaits. Et cette surcharge de travail se traduit par des effets désastreux sur la santé des travailleuses.

En ce qui concerne les maladies liées au travail, selon des études menées par les syndicats, nous avons constaté que **le travail d'une femme de ménage est un travail qui vous rend malade**. Les travailleuses ne restent en bonne santé que pendant les 10 premières années de travail, après quoi elles commencent à avoir des problèmes de santé. Selon une étude, les chiffres de la maladie dans le secteur des contrôles de service sont alarmants. Ce secteur compte plus de 160 000 travailleuses. Selon cette étude, « chaque jour, un travailleur sur 5 tombe malade » et **un** sur 10 est au chômage pour cause de maladie depuis **plus d'un an**. En 2023, le taux de maladie était de 20,2 %, contre 8,2 % au niveau mondial pour les autres secteurs. Les principales causes de maladie dans ce secteur sont la charge

physique difficile ou la solitude, car les travailleuses travaillent isolées, en plus de facteurs structurels. Il existe un lien direct entre l'ancienneté et le taux de maladie. Les travailleuses ayant moins d'ancienneté ont moins de problèmes de santé que ceux qui ont plus d'ancienneté.

Les pathologies les plus courantes sont : les troubles musculo-squelettiques et les affections cutanées et les maladies pulmonaires causées par l'utilisation de produits de nettoyage nocifs. Les aides ménagères sont 35 fois plus susceptibles de souffrir de troubles musculo-squelettiques que la moyenne des autres secteurs. Cela affecte également la santé mentale.

L'État investit peu dans la recherche sur les maladies féminines. Ils refusent de reconnaître ces maladies comme des maladies professionnelles. Et les autorités et les employeurs ne font pas assez pour prendre des mesures préventives et c'est l'un des axes de notre lutte : nous exigeons un contrôle accru de la part des autorités du travail, l'adoption de mesures de prévention des maladies et des risques et le respect de la législation. Il a été constaté que 90% des entreprises qui offrent des services domestiques ne respectent pas la législation sur le bien-être et la sécurité au travail, de sorte que ce secteur présente le plus grand nombre de demandes de maladie ou d'invalidité, ce qui a un coût social énorme. Le plus inacceptable, c'est qu'il s'agit d'un secteur subventionné à 70 % par l'argent public et que les employeurs, au lieu d'allouer cet argent au bien-être de leurs travailleuses, l'allouent pour gonfler les profits des actionnaires. À titre d'exemple : la plus grande entreprise qui a réalisé en 2022 un bénéfice de 6 millions, en a ajouté 15 millions en 2023. Comme vous pouvez le voir, l'argent est pour les actionnaires, parmi lesquels les banques participent et pour les travailleuses, c'est la maladie. Ce sont les mains du capitalisme.

Et qu'en est-il de la situation des travailleuses sans papiers ? C'est un chapitre encore plus difficile. Selon la Ligue des travailleuses domestiques sans papiers, environ 50 000 femmes sans papiers originaires d'Afrique, d'Europe de l'Est et d'Amérique latine travaillent dans des conditions que l'on peut qualifier d'esclavage moderne. Ces femmes sont non seulement confrontées à de bas salaires, mais aussi à des violences sexistes, sexuelles, à des discriminations et à de longues heures de travail.

L'exploitation des travailleuses sans papiers favorise le dumping social en mettant en concurrence les travailleuses en séjour régulier avec les

travailleuses sans papiers, qui sont contraints d'accepter l'exploitation pour conserver leur emploi. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire de traiter plus rapidement les demandes de régularisation des travailleuses sans papiers, de traiter les demandeurs des pays tiers sur un pied d'égalité avec ceux des pays membres, d'augmenter les salaires de tous les travailleuses et de partager les migrations sur le continent de manière solidaire.

Comme je l'ai déjà mentionné, je participe à la délégation syndicale et en même temps, je suis membre du Parti du Travail de Belgique et à partir de ces espaces, j'ai pris une part active à la lutte des travailleuses et en particulier des femmes de ménage, pour préserver les droits acquis, pour en conquérir de nouveaux et pour l'égalité.

Jusqu'à il y a 3 ans, nous étions complètement invisibles, nous n'avions aucune représentation et notre secteur du travail montrait des symptômes de précarité croissante. Alors un petit groupe de travailleuses a décidé d'agir et de compter sur les syndicats pour construire un front de lutte pour la revendication de nos droits. Construire cette façade n'a pas été une tâche facile, car nous avons tous travaillé isolés, enfermés dans des maisons partout. Nous avons donc dû aller chercher les ouvrières une par une, là où elle se trouvait. Cela a pris beaucoup de temps et aujourd'hui nous avons un front organisé, avec lequel nous menons la lutte pendant que nous travaillons. Et la lutte se fait dans la rue, dans le syndicat, dans la rue : nous avons fait des mobilisations, des grèves, des actions. Chaque 8 mars, à l'occasion de la Journée de la femme, nous menons des mobilisations contre le féminicide et pour l'égalité des droits pour les femmes. Nous avons rendu visite au Ministre de la Santé, dont nous avons réussi à nous engager à œuvrer pour une meilleure maîtrise des maladies professionnelles et une prévention des risques pour les aides ménagères. Nous avons mené des actions au Parlement pour demander aux législateurs des lois claires pour notre secteur. Et nous avons obtenu de petites victoires telles que : une petite augmentation de salaire, le remboursement d'une partie des transports, entre autres, mais il reste encore beaucoup à faire pour la dignité de notre travail.

Nous restons mobilisés pour des contrats de travail équitables et des salaires décents, pour le respect et la sécurité au travail. Pour la reconnaissance de nos problèmes de santé en tant que maladies professionnelles. Nous demandons également la mise en œuvre immédiate

d'une inspection sociale pour l'analyse des risques et une charge de travail proportionnellement correcte.

Cependant, les combats dans les rues ne suffisent pas. Nous avons besoin que nos revendications deviennent du droit positif pour que leur application soit obligatoire. C'est pourquoi nous devons également nous battre au Parlement. C'est la rue, le Parlement, la rue.

Et nos meilleurs alliés sur ce front sont les parlementaires du Parti travailliste de Belgique, le PTB. Ceux qui interviennent dans les parlements pour nos revendications et qui marchent aussi avec nous dans les mobilisations. Et nous sommes très optimistes pour la prochaine législature, car le PTB a réussi à augmenter son nombre de parlementaires et disposera également d'un bon bloc composé d'ouvriers. Envoyer des travailleuses au parlement est une stratégie du parti dans le cadre de la lutte pour des améliorations pour la classe ouvrière. Qui mieux que les ouvriers pour légiférer en faveur de leur classe ?

D'autres partis, qui se disent de gauche ou centristes, nous ont offert leur soutien avant les élections, mais envoient ensuite leurs promesses à la poubelle.

Les femmes syndicalistes jouent un rôle essentiel dans cette lutte. Dans le cadre de la commémoration du 20 juin, « Journée des aides ménagères », nous nous souvenons que les femmes qui travaillent ne se contentent pas de travailler, elles luttent aussi pour les droits de tous. Selon un rapport de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, les femmes syndicalistes ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de progrès significatifs en matière de droits du travail ces dernières années. Il est essentiel que nous continuions à nous battre pour nos droits, nous ne permettrons pas que nos voix soient réduites au silence. Nous réaffirmons notre engagement à lutter pour un avenir meilleur pour les travailleuses immigrantes.

Merci de m'avoir écouté !